

COVERST → S → FM

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVÉ LE



EUROVIA
VINCI

04 MAI 2015

DIRECTION DES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE
L'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

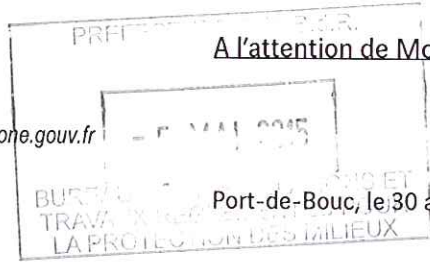
EUROVIA MEDITERRANEE
AGERNCE DE PORT DE BOUC
ZA La Grand'Colle
Av de la Mérindole - BP 88
F-13523 Port de Bouc cedex
T/ +33 4 42 06 25 65
F/ +33 4 42 06 13 68
port-de-bouc@eurovia.com
Certifications ISO 9001, OHSAS 18001
par AFAQ
Certification MASE

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE
Direction des Collectivités Locales et du
Développement Durable
Bureau des ICPE
2 bd Paul Peytral
13 282 MARSEILLE CEDEX

A l'attention de Monsieur Le Préfet

L.R.A.R. n°2C 075 674 1535 3

Envoi anticipé par mail à : farida.meziani@bouches-du-rhone.gouv.fr



Port-de-Bouc, le 30 avril 2015

Vos réf. :

Dossier suivi par Mme MEZIANI

Nos réf. : DM/ML - 2015/080

Objet : Dossier n° 2014-397 TEMP - Bilan de la consultation du public

Monsieur Le Préfet,

Suite à notre demande d'Autorisation Temporaire d'Exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de FOS-SUR-MER, enregistrée sous le numéro 2014-397 TEMP, et dans la continuité de la procédure, conformément à l'article L.122-1-1 du Code de l'Environnement :

- nous avons procédé à l'affichage de l'avis d'information d'une mise à disposition du public sur le lieu du projet, le **vendredi 3 avril 2015**,
- dans le cadre de la mise à disposition du public, sur la période du **15 avril 2015 au 29 avril 2015**, nous avons publié sur le site internet de notre agence, à l'adresse : <http://www.eurovia.fr/agences/4786-eurovia-mediterranee-port-de-bouc> - onglet Informations - l'ensemble de notre dossier de demande d'autorisation temporaire avec l'étude d'impact, ainsi que les avis de l'Autorité environnementale, du SCADE, de l'ARS et de la DDTM 13.

Pendant toute la durée de cette mise à disposition, nous n'avons reçu aucune observation sur ce dossier.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir poursuivre l'instruction de ce dossier, en concertation avec la DREAL PACA/UT 13/Subdivision de Martigues.

Restant à votre entière disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre haute considération.

David MALBURET
Chef d'Agence